

EN 2024, « LE DISPOSITIF » MAPRIMERÉNOV' ÉVOLUE AVEC DEUX DÉMARCHES POSSIBLES : LA PREMIÈRE AVEC « MAPRIMERÉNOV' » ORIENTÉE EN PREMIER LIEU SUR LE CHANGEMENT DE CHAUFFAGE ET LA SECONDE AVEC LE « PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ » EN VUE DE RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'AMPLEUR.

2 DÉMARCHES EN FONCTION DE LA CLASSE ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Fournir **obligatoirement** un DPE ou un **AUDIT ÉNERGÉTIQUE** de mon logement



| | MAPRIMERÉNOV' | PARCOURS MAPRIMERÉNOV' ACCOMPAGNÉ |
|--|--|--|
| QUELS LOGEMENTS ? | Pour les logements A à G jusqu'au 1 ^{er} juillet 2024 A B C D E F G | POSSIBLE Pour tous les logements OBLIGATOIRE Pour les logements DPE F ou G à compter du 1 ^{er} juillet 2024 |
| QUELS MÉNAGES ? | Exclusion des ménages aisés | Tous les ménages. ! sans conditions de ressources |
| MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' | NON OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE ! Pour tous les ménages |
| NIVEAU DE PERFORMANCE À ATTEINDRE | Installation systématique de systèmes de chauffage décarboné | Gain énergétique d'au moins 2 classes pouvant aller jusqu'à 4 classes (DPE) |
| COMBIEN DE GESTES ? | OBLIGATOIRE Premier geste: → Chauffage décarboné | OBLIGATOIRE Plusieurs gestes: → 2 gestes Isolation → Vigilance chauffage : critères techniques énergies à respecter + Habiter le logement pendant 3 ans |
| | POSSIBLE Gestes suivants: → Isolation, ventilation... | POSSIBLE Réalisation de nouveaux travaux permettant un saut de classe supplémentaire dans un délai de 5 ans |
| DOCUMENTS | AU CHOIX DPE ou audit énergétique | OBLIGATOIRE Audit énergétique |
| CEE | Au ménage de faire les démarches | Inclus dans l'aide versée par l'ANAH |



LES REVENDEICATIONS DE LA CAPEB POUR DES RÉNOVATIONS PLUS NOMBREUSES ET PERFORMANTES

LA CAPEB DEMANDE DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- De maintenir une diversité des modes de chauffage pour répondre à l'ensemble des situations et des problématiques
- De fiabiliser le Diagnostic de performance énergétique et prendre en considération les spécificités du bâti ancien et des petites surfaces
- De soutenir l'innovation et notamment le développement d'une filière biogaz.
- De faciliter la création des groupements momentanés d'entreprise.
- De créer un prêt vert en 3 clics (garanti par l'État), distribué par toutes les banques, pour financer le reste à charge des ménage
- D'inscrire le parcours de travaux en lien avec le logement dans le carnet d'information du logement

PARCOURS ACCOMPAGNÉ RÉNOVATION D'AMPLEUR, LA CAPEB DEMANDE

- Permettre sa mobilisation dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux.
- Stabiliser le dispositif des aides en limitant drastiquement les modifications
- Poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par le financement des travaux dans la réduction du reste à charge
- Renforcer la lutte contre la fraude

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !